

Un subside pour créer des entreprises virtuelles

■ Une quarantaine d'écoles participeront à cette initiative à la rentrée de septembre.

Le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a adopté, mercredi, en première et unique lecture, l'octroi d'une subvention de 78 800 euros à 43 écoles pour qu'elles organisent dès la rentrée une Entreprise d'entraînement pédagogique (EEP). En septembre, quinze nouvelles écoles intégreront cette initiative lancée en 2008. Deux autres lanceront une deuxième EEP et 26 poursuivront le programme. Il y a 7 ans, seules neuf écoles avaient souscrit à l'EEP.

Une gestion de A à Z

Ce programme pédagogique concerne les élèves qui suivent les options

économiques dans les filières qualifiantes. Elle consiste en la création d'une entreprise virtuelle, reflet d'une véritable PME au sein d'un marché concurrentiel. Les élèves doivent gérer ensemble tous les aspects de leur entreprise, à l'exception de la production : étude de marché, publicité, approvisionnement, transport, stockage, vente, gestion des salaires, paiement des impôts et des cotisations sociales.

Dans les écoles, les EEP sont créées au sein d'une ou de plusieurs classes et les heures d'ouverture hebdomadaire de l'entreprise correspondent à certaines heures de cours de l'option commerciale des élèves.

Les Entreprises d'entraînement pédagogique, comme d'autres projets de type Mini-Entreprise, répondent à une volonté du monde politique de faire se rencontrer le monde de l'école et celui de l'entreprise.